M. le ministre des travaux publics, adoptant l'avis de la Commission centrale, a transmis au Conseil d'Etat un projet de décret déclarant prolongé jusqu'au 31 décembre 1887 le délai de six mois fixé part l'art. 5 du décret du 29 juin 1886.

Le comice agricole se réunira, mercredi 22 décembre, à onze heures précises du matin. Cette réunion aura lieu à la mairie, entrée par la cour intérieure. Voici l'ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — 2. Correspondance. — 3. Présentation de nouveaux membres. — 4. *Scrutin pour la nomination des membres qui devront composer le bureau de l'année 1887.* — Questions diverses.

N. B. — Le scrutin sera ouvert de onze heures et demie à midi et demi : le dépouillement se fera immédiatement après le vote.

L'expiration des pouvoirs du général Billot. — Au commencement de l'année 1887, le Ministre de la guerre aura à soumettre à M. le Président de la République le renouvellement des pouvoirs de plusieurs commandants de corps d'armes.

Parmi les commandants, figure le général Billot, qui à la date du 27 mars, sera depuis trois ans à la tête du 1er corps à Lille.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Le *Jour et la Nuit*, opéra-bouffe en trois actes, de Lecocq, a été hier un véritable succès. La salle, sans être pleine, était suffisamment garnie, et le public qui la composait s'est retiré très satisfait. L'honneur de la soirée revient à Mlle Dupuy, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler avec éloges, à Mlle Dufau, qui nous était inconnue, et à MM. De Beer et Herbez.

Le lever de rideau, Litschen et Fritschen, une boutade alsacienne lestement enlevée par Mlle Auger et M. de Beer, avait bien disposé les spectateurs pour le reste de la représentation, sur laquelle nous reviendrons; car elle mérite plus qu'une appréciation sommaire. OCTAVE.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. PARENTY

Audience du jeudi 17 décembre 1886

Rebellion.—Rien de plus récalcitrant qu'un ivrogne! Il est bien rare que l'agent qui le pince, trouve en lui un sujet docile et prêt à suivre ses volontés. C'est là le malheur. La rébellion en effet est plus punie par la loi que l'ivresse. Léopol Vandenberg de Roubaix est condamné pour ivresse et rebellion à 15 jours et 16 francs.

Mars ! — Rien ne résiste à l'impétuosité de Félix Vandale, de Roubaix. Portes, fenêtres, tout saute devant lui. La porte de la prison s'ouvrira devant lui pour huit jours.

Maison de correction. — Un petit voleur qui, malgré de sévères leçons, retombe toujours dans la même faute, est envoyé, jusqu'à vingt ans, dans une maison de correction.

Les poules!—Est-il rien de plus pacifique qu'une poule? Elle cherche un ver par ci un grain par là, et va son train de vie sans penser à mal. Les poules ont pourtant brouillé deux bons amis de Leers, Vandenborghe Henri et André Blin. Comment le mal s'est-il *produit?* C'est bien simple. Blin ayant remarqué que son champ était parcouru par les poules qui pillaient tout, alla trouver Vaudenborghe, leur propriétaire. Ils se prirent aux cheveux. Nysus et Turyale devinrent des frères ennemis. Le tribunal les condamne à 16 et 25 francs.

Scènes de la vie privée. — Le tribunal condamne les délinquants à des peines de trois mois de prison.

Lannoy. — On voit rarement un frère expulser par huissier son frère de la maison qu'il lui loue. La chose se voit pourtant quelquefois. La preuve en est que Jean-Louis Ponthieu a été expulsé par son frère. Furieux, le locataire a brisé la porte et les fenêtres. Ce n'était pas son droit ; mais le tribunal a puisé de larges éléments de circonstances atténuantes dans cette parenté. Ponthieu est condamné par défaut à 16 francs d'amende.

Roncq. — Le tribunal réprime très sévèrement le délit qui consiste à jouer du couteau. Sur nos frontières, ce jeu semble innocent, tant il est fréquent. Chaque jour on entend parler de rixes de ce genre. Le tribunal condamne Camille Ries, qui a donné un coup de couteau à Dalle, à 3 mois de prison.

Le cirque Rancy. — Aujourd'hui vendredi se plaide la fameuse affaire du cirque Rancy. On se souvient qu'une jeune gymnasiarque y est tombée et s'est tuée. MAITRE CARRÉ.

P.-S. — Le procès Grawitz est remis pour continuation des plaidoiries à quatre semaines.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du 16 décembre 1886.

Président : M. PANNIER, juge-de-paix. — Ministère public : M. HENRY

Un fait de violences et de tapage nocturne amène à la barre plusieurs jeunes gens parmi lesquels quelques-uns n'entendent point la langue française, ce qui nécessite la présence d'un interprète. Ces jeunes gens sont condamnés 1° pour violence, à une amende représentée par deux journées de travail; 2° pour tapage, et à la faveur des circonstances atténuantes, à six francs d'amende et aux dépens solidairement. Cela leur apprendra peut-être à se montrer moins fougueux.

Coups de bâton. — Une ménagère qui s'était permis de châtouiller l'épiderme d'une autre femme avec un bâton, est punie d'une amende équivalente à trois jour de travail et aux dépens.

Une cabaretière-fruitière, Mme Dubar, étant dans le cabaret, entendit du tapage dans le magasin aux legumes. Elle y courut aussitôt et constata une certaine perturbation dans le panier aux cèleris.

Peu après on lui apporta des cèleris ou des fragments de céleris aperçus dans l'escalier. Mme Dubar, rapprochant ces deux faits, et les céleris n'ayant pas de jambes, ainsi qu'elle le dit très bien, crut à un vol commis par une personne qui loge dans la même maison. Celle-ci répondit à l'accusation par des épithètes très peu flatteuses. Mais, ainsi que le constate le tribunal il y a eu provocation. C'est pourquoi, il fait, à l'accusée, grâce de toute condamnation. PERRIN-DANDIN.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 16 décembre 1886

Le tribunal a statué, dans cette audience, sur plusieurs différends qui lui avaient été soumis et dont nous avons parlé précédemment,

Affaire H. P. et L. L. contre C.-A. et Cie et G.-A. et Cie contre N. et D...—Défaut de livraison de tissus Le tribunal dit qu'il y a lieu de résilier le marché passé entre MM. H. P. et L.-L. et MM. G.-A. et Cie au tort de ces derniers, qu'il condamne en 350 francs de dommages-intérêts. Mais comme MM. G.-A. et Cie avaient bien transmis la commission à M. D..., par l'entremise de M. N., représentant du fabricant, M. D., sera tenu de garantir MM. G.-A, et Cie de la condamnation en 350 francs de dommages-intérêts, prononcée contre eux et de payer en plus un bénéfice de 150 francs, tous droits réservés de recours contre M. N.., qui a eu le tort de ne pas faire passer l'ordre.

Affaire C... contre C. jeune. - Livraison de laines filées. Exception de compétence. Attendu, dit le Tribunal, que la promesse s'est faite à Roubaix, car c'est dans cette ville que l'ordre a été remis par M. C... au représentant de M. C. jeune, attendu aussi que la marchandise était livrable à Roubaix, puisqu'elle était expédiée franco, le litige ressort de la juridiction du Tribunal de Roubaix qui se déclare compétent.

Affaire V... frères contre époux R... — Suivant le tribunal, la preuve du délit de concurrence déloyale reprochée à la dame R... par MM. V... frères, n'a pas été rapportée : il a été démontré, par les dépositions, que ladite dame R... avait dans sa voiture une boîte de savons, portant la marque des demandeurs, et qu'elle tenait à un prix plus élevé que ceux offerts comme provenant d'un fabricant tombé en faillite. Par ces motifs MM. V... frères sont simplement déboutés de leur demande et condamnés aux dépens.

Affaire D... contre F... — Autre procès de compétence dont l'objet principal est un différend survenu entre déposant et dépositaire de marchandises. Le tribunal croit devoir retenir la cause; car c'est à Roubaix que le contrat est intervenu et que doit être réglé et vérifié le compte entre les parties. MM. D... et F... ont, vis à vis l'un de l'autre, la situation de mandant à mandataire, et c'est au domicile du mandant que le mandataire a à rendre compte de sa gestion. (Dans la pratique, ce jugement a une certaine importance. Un représentant ne peut donc pas attraire la maison qui lui a confié une agence devant le tribunal de son domicile, à lui, représentant).

Affaire L... et L... contre F-L... — Manquant de poids sur une livraison de laines de provenance étrangère, sur un marché passé d'après les poids d'origine. Le Tribunal, avant dire droit, nomme des experts avec mission d'examiner la facture et la note de poids originels, de dire si la perte de poids est normale, et, dans la négative, d'indiquer le taux normal de cette perte. (Cette décision des juges a aussi son intérêt.)

PETITE CORRESPONDANCE

Aux initiales L. C. — Vous êtes exempté de droit de service militaire. Quand vous devrez tirer au sort, on vous dira les pièces que vous devrez produire pour cette exemption.

A un groupe de lecteurs de l'édition à cinq centimes. — L'augmentation du format permettra de vous donner satisfaction.

NORD

Les votes des députés du Nord. — Dans sa séance de jeudi, la Chambre des députés a repoussé, par 256 voix contre 232, la demande d'ajournement de la première lecture de la proposition de loi tendant à donner des pensions aux survivants des blessés de février 1848. Tous les députés du Nord ont voté pour cet ajournement à l'exception de M. Trystram qui a voté contre et de M. des Rotours, absent par congé.

Les votes des sénateurs du Nord. — Dans sa dernière séance le Sénat a adopté par 262 voix sur 262 votants l'ensemble du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1° ouverture sur l'exercice 1887 des crédits provisoires applicables aux mois de janvier et février 1887 et montant à 665.519.253 fr.; 2° autorisation de percevoir, pendant les mêmes mois, les impôts et revenus publics conformément aux lois existantes. Tous les sénateurs du Nord ont voté pour l'adoption de ce projet, à l'exception de MM. Kolb-Bernard, Pajot et Théry qui n'ont pas pris part au vote.

Suppression de la sous-préfecture d'Hazebrouck. — Un journal de la région annonce que, même dans le cas où le crédit des sous-préfets serait rétabli, un certain nombre de sous-préfectures seraient supprimées. Parmi ces dernières, se trouverait celle d'Hazebrouck. Les cantons de cet arrondissement seraient alors rattachés, moitié à l'arrondissement de Dunkerque, moitié à celui de Lille.

Nous laissons à ce journal la responsabilité de ses informations.

Inondations. — La Lys, grossie par les pluies abondantes tombées ces jours derniers, a déborde à Armentières, inondant toutes les prairies des environs.

Haubourdin. — Nous avons annoncé la disparition d'un cabaretier d'Haubourdin; son corps vient d'être retrouvé dans la Deûle, au lieu dit la « planche à Quesnoy. »

Cet homme s'enivrait souvent; quand il était dans cet état, et que les jambes refusaient le service, il se couchait là ou il se trouvait, même en pleine rue et s'endormait.

On suppose qu'étant dans cet état et voyant la transparence de l'eau, il se sera cru près de son lit et se sera laissé tomber. On a retrouvé dans ses poches sa montre et son argent.

Dunkerque. — Le steamer *Jeanne-d'Arc*, de Dunkerque, dont nous avions annoncé, il y a quelques mois, l'échouement près de Carthagène est complètement repare et a suivi de Carthagène le 12 décembre avec son chargement pris à Marseille pour Bordeaux et Dunkerque.

— Hier, une dépêche de Grimsby, annonçait que le steamer *Donedo* venait de débarquer en ce port l'équipage de la goëlette H. P. de Dunkerque.

Aujourd'hui, une dépêche de Boston (Line) dit : que le bâteau pêcheur à vapeur *Lindsey* arrivé en ce port, avait aperçu le *Brid goëlette* H. P. de Dunkerque à abandonné 225 milles E. N. E. de Humber. Il le remorqua pendant 16 heures, mais il dut le lâcher à cause du mauvais temps. Peu de temps se passa et le navire coulait.

L'equipage et l'armateur du bateau de pêche n° 383 de Dunkerque aurait reçu un tiers du navire et de la cargaison du navire *Dainy* qu'il a sauvé en mer et ramené à Ostende.

La cargaison et le navire ont réalisé 18,000 francs.

Une bélandre prenant charge le long du steamer *Gullena* au bassin Freycinet vient de couler.

— L'association de sauvetage a reçu de Vigo de l'agent du Loyd, une dépêche disant : que le (Sl) angl. *Joshna-Nicholsen*, arrivé en ce port remorque dans son voyage d'Odessa à Dunkerques avait perdu son hélice et que le plus sûr serait d'alléger le navire jusqu'au tirant d'eau de 12 pieds et qu'alors on pourrait mettre une nouvelle hélice se trouvant à bord.

— Le brick anglais *Titania* allant de Londres à Dunkerque avec brai minéral, puis ramené à Lowestoff avec voies d'eau, a été visité le 14 courant par les experts, le navire faisait 5 1/2 pouces d'eau à l'heure, ses coûtures étaient à jour par la fatigue éprouvée. On l'a placé sur la vase, puis on procedera au déchargement et aux réparations.

Le capitaine rapporte avoir touché sur le Cort-Sand le 8 decembre et a perdu là ses chaines et ancres.

PAS-DE-CALAIS

UNE ÉPOUVANTABLE CATASTROPHE vient de mettre en émoi la population de Boulogne.

Malgré la violente bourrasque qui soufflait mercredi, quelques bâteaux pêcheurs étaient sortis du port. Vers midi, le bateau 1701, patron Paillard, du Portel, qui avait beaucoup souffert de la tempête, fut jeté à la côte, près de Wimereux : l'embarcation chavira rapidement et les neuf hommes qui composaient l'équipage furent jetés à la mer. Un seul des malheureux marins a pu gagner la côte, grâce au dévouement d'un préposé des douanes.

Parmi les huit morts se trouvent un père et ses deux fils; six des marins étaient mariés et pères de famille.

Deux autres bateaux de pêche, les n° 1706 et 1170 ont été également jetés à la côte, mais on ne signale aucun accident de personnes.

Une affaire de mœurs. — La ville de Saint-Omer est, en ce moment, sous le coup d'une pénible émotion ; à la suite d'une plainte déposée par une famille de la ville contre un sieur Aimé Buchet, gendarme en retraite, âgé de 52 ans, le parquet a fait procéder mercredi à l'arrestation de ce dernier.

Cet homme, qui porte la médaille militaire et la médaille de Crimee, et jouissait de l'estime générale, est inculpé d'actes révoltants commis sur plusieurs jeunes filles âgées de moins de treize ans. Le miserable choisissait ses victimes parmi les enfants de ses amis, qui avaient en lui la plus entière confiance, et qui n'auraient jamais soupçonné l'affreuse vérité si l'une des enfants souillées par Buchet, et de qui l'allure singulière excitait la surprise de ses parents, n'eût, pressée de questions, tout avoué à sa mère. C'est alors qu'une plainte fut portee, et l'arrestation de Buchet ordonnée par le parquet.

Buchet habitait Saint-Omer depuis cinq ans. On estime que douze enfants au moins ont été victimes de ce monstre.

BELGIQUE

Bièvène. — Il n'était depuis quelques jours bruit, à Bièvène, petit village situé près de Lessines, que de la disparition d'un enfant, dont la trace n'avait pu être retrouvée.

Or, il y a quelques jours, un vieillard, sur le point de mourir, a avoué avoir assommé d'un coup de bêche cet enfant, sous prétexte qu'il le gênait dans ses occupations de chasse, et l'avoir enterré dans un champ. Le parquet de Tournai a fait une descente à Bièvène.

Bruxelles. — La justice a fait une descente au Grand-Hôtel, à cause de la découverte de 150 lettres roulées en trois paquets et provenant du vol de Verviers.

Ces lettres ont été trouvées derrière un meuble du salon de lecture.

Les garçons ont cru reconnaitre, d'après la photographie communiquée par la police, un consommateur qu'ils avaient servi dans la salle de billard.

— **La conversion de la dette de la ville de Bruxelles** et la souscription à son emprunt ont complètement réussi. Les souscripteurs de titres non libérés ne recevront que 55 0/0 de leurs souscription.

Anvers. — Une très grave et très mystérieuse affaire se poursuit en ce moment. Un petit cutter appartenant au port de Gand est entre ici, il y a quelques jours monté par un seul homme. Celui-ci a déclaré que son patron, la seule personne qui l'accompagnait, a été enlevé par un paquet de mer.

On n'a pas ajouté fi aux affirmations du matin et il a été arrêté hier près de la frontière française On croit qu'il y a eu assassinat et vol.

Bruxelles. — Crédit communal. — Emprunt de 6.800 000 francs (1861). — 26e tirage au sort, 15 décembre 1886. — Obligations remboursables le 10 juillet 1887. Le n° 38956. remboursable par fr. 25 000. Le n° 48988 id. 10.000. Le n° 48100 id 4.000. Les numéros 48905, 48977 remb. par 2.000. Les numéros 9564. 11930, 38910, 38911 38959. 48020, 48951. remb. par 1.000. Les numéros 9571, 9578, 11444. 11457, 37597, 48906, 48936, 55537, 55551, remb. par 500.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 16 décembre.* — Léopold Huys, rue de l'Epeule, cour Wante, 30. — Clémentine Flament, rue Labruyère, cour Vandaele, 1. — Marie Goormachtigh, rue d'Alma, fort Fresez, 37. — Elise Meyer, rue d'Alma, grand fort Fresez, 28. — Adolphine Mahieu, rue du Tilleul, cour Ghestemme 24. — Rosalie Fauvarque, rue de la Barbe d'Or, 2. — Eléonore Desbonnets, rue des Longues-Haies, 54. — Cécile Dhui, rue Lacroix, maisons Lefebvre, 42. — Edmond Duthoit, rue Daubenton, 38 — Henri Ghislain, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, maisons Ghislain. — *Mariage du 16 décembre.* — Louis Destrenace, 30 ans, employé de commerce, rue des Parvenus, 90, et Ide Hulstaert, 30 ans, cabaretière, rue des Halles. — Alfred Miliecamp, 25 ans, lamier, rue Saint-Euleuthère, 17, et Marie Herman, 37 ans, cafetiere. — *Déclarations de décès du 16 décembre.* — Isabelle Noël, 75 ans, ménagère, Hôtel-Dieu — Jean Kaist, 43 ans 7 mois, peintre, rue de Lannoy, fort Despretz, 31. — Jean Pierlot, 6 mois 18 jours, rue du Fort, 36. — Léocadie Druon, 2 jours, rue de la Guinguette, 44. — Clara Vanbellinghem, 10 ans 9 mois, rue Wagram, 5 maisons Goupil. — Adolphe Bruneel, 5 mois, rue de l'Alouette, 10.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 16 décembre.* — Néant. *Déclarations de décès du 16 décembre.* — Jeanne Scamps, 1 an 7 mois, rue de Roubaix. — Jean-Baptiste Malbrunck. 26 ans, rattacheur, rue des Carliers. — Céline Derveaux, 1 mois 26 jours, rue de la Latte.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 23 décembre 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Désiré VALENTIN, marguillier de la paroisse du Sacré-Cœur, époux de Dame Stéphanie DJORGEVILLE, décédé à Roubaix, le 21 novembre 1886, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Messieurs les Marguilliers du Sacré-Cœur feront célébrer un obit, le mardi 28 dudit mois, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

FAITS DIVERS

L'importation des viandes d'Australie. — Les compagnies qui s'étaient fondées pour importer en Europe des viandes d'Australie, conservées par le froid, ont d'assez mauvaises affaires et ont dû liquider. Cependant, ces viandes continuent à affluer sur le marché de Londres, et de là, nous l'avons signalé, elles commencent à arriver en France, à Paris même. En voici l'explication. Les capitalistes qui se sont rendus acquereurs du matériel de ces compagnies ont complètement transformé cette industrie. Au lieu d'acheter eux-mêmes, comme le faisaient leurs prédécesseurs, les moutons, et de se charger de leur vente sur le marché d'Europe, leurs usines ne sont plus employées qu'à tuer les moutons, à congeler les viandes et à les embarquer sur des navires, à un tarif fixe d'avance, pour le compte des propriétaires du bétail ; ceux-ci conservent la direction et les risques de l'expédition et du debit à Londres.

Cette nouvelle méthode, pratiquée d'abord dans la Nouvelle-Zelande, s'est introduite à Melbourne, au mois d'avril dernier, et en six mois, plus de 50.000 moutons ont été traités pour l'exportation dans les ateliers de cette ville.

Après une première expérience, et sur les chiffres fournis par leurs correspondants à Londres, les expéditeurs ont reconnu que tous frais payés, boucherie, congélation, fret et commission, le bénéfice par tête d'animal était plus élevé que le prix qu'on pourrait en obtenir sur les marchés du pays : d'un côté, ils ont obtenu 15 à 17 shellings 1/2 par animal expédié. et d'autre part, sur le marché de Melbourne, le cours ne dépasse pas 12 shellings.

D'ailleurs, n'obtinssent-ils que ce prix, ils continueraient à courir les risques de l'expédition en Europe, leur principal but étant de débarrasser la place et d'y maintenir les prix actuels ; la production de moutons est telle dans cette colonie que sans cet écoulement d'une partie des animaux, on verrait leur prix tomber à 5 shellings et au-dessous, et peut-être même ne pourrait-on en tirer d'autre parti que de faire fondre les carcasses pour en extraire le suif.

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13410-25414

VARIÉTÉS

Le dernier mot des compagnies d'assurances

Il paraît que les caissiers américains ont montré, dans ces derniers temps un goût fort marqué pour le classique voyage en Belgique, — ou du moins au pays, quel qu'il soit, qui leur tient lieu de Belgique. Peut-être la stagnation universelle des affaires a-t-elle sa part d'influence sur cette épidémie locale. Toujours est-il qu'à cette occasion une Société financière de New-York vient d'avoir une idée qu'on ne peut s'empêcher de qualifier de lumineuse; elle assure les maisons de banque et de commerce contre les risques provenant de l'improbité de leurs employés. N'est-ce pas simple comme tout ce qui est beau ? On s'assure contre les naufrages, contre l'incendie, contre les accidents de chemins de fer. Pourquoi pas contre les comptabilités frauduleuses ?

L'histoire ne dit pas si la prime est fixe, proportionnelle à l'âge du caissier ou à l'estime que des experts attitrés se font de son honnêteté probable. Mais le fait même est hors de doute et vient d'être révélé au public par la démission motivée du caissier principal d'une très grosse maison de banque. Voici la version que donnent de la chose les journaux américains :

Le caissier dont il s'agit prenait un matin son lunch dans un grand restaurant bien connu de tous les touristes qui ont visité New-York, et généralement proclamé un des meilleurs du monde. Un avocat de ses amis vint s'asseoir à la même table que lui :

— Vous voyez ce monsieur, près de la fenêtre de gauche ? lui dit le caissier en lui montrant un jeune homme élégamment vêtu qui s'installait à quelques mètres d'eux et semblait très occupé à examiner le menu. Voici quinze jours que je déjeune ici ; il ne manque pas d'y arriver sur mes talons, de mettre à son repas exactement le même temps que moi, et de me suivre quand je m'en retourne à la banque. Je ne puis m'empêcher de trouver cela singulier.

— Bah ! dit l'avocat, pure coïncidence.

— Non. Je vous assure que non. Cet individu entre toujours après moi, se place toujours de manière à me voir de face et s'arrange régulièrement pour m'accompagner de loin, quand je m'en vais.

— C'est étrange, en effet. Vous n'avez aucune idée de ce que signifie ce manège ?

— Aucune.

— Vous ne connaissez pas ce maniaque ?

— Pas le moins du monde.

L'avocat appelle Constant, le sommelier français qui, depuis un quart de siècle, remplit là ses délicates fonctions. Tout le monde, à New-York, connaît Constaut, et Donstant connaît tout le monde.

— Pourriez-vous me dire qui est ce monsieur près de la fenêtre de gauche ! lui demande-t-il à demi voix, en ayant l'air de le consulter sur la carte des vins.

— Je le dirai tout à l'heure à monsieur, réplique Constant.

Il va et vient dans la salle, sans paraître s'occuper du personnage, donne un coup de serviette ici, rectifie un couvert par là, puis revient vers les deux amis comme pour leur apporter de la glace et dit *sotto voce* :

— C'est un agent secret.

— Un *détective* ? murmura l'avocat.

— Oui, monsieur.

Constant est déjà loin. Quant au caissier, il a rougi, il a pâli, il a convulsivement serré sa fourchette.

— Est-il possible qu'on se défie de moi et qu'on me fasse surveiller ? dit-il d'une voix rauque.

Son premier mouvement est de se lever d'aller faire au policier un compliment de sa façon. L'avocat le retient :

— Restez donc calme !... De vous à moi, cette surveillance est-elle motivée en quelque façon ?... Parlez à cœur ouvert, comme à un ami sûr !...

— En aucune facon, je le jure !... Mes comptes sont aussi clairs que le jour, et je pourrais rendre à l'instant même les clefs de ma caisse !...

— Fort bien. Laissez-moi faire et ne vous inquiétez de rien. D'ici à quelques jours, je saurai ce que cela signifie... Pour le moment, n'ayez pas l'air de vous inquiéter de cet homme.

Mais c'est chose impossible à l'infortuné caissier. Il n'a plus d'appétit. Il ne peut s'empêcher de lancer des regards farouches vers l'ennemi qui déjeune tranquillement devant lui. Enfin le pauvre homme se lève pour rentrer à sa banque.

L'avocat reste derrière lui et s'assure qu'en effet le *détective* emboîte le pas de son ami.

On peut s'imaginer dans quel état d'esprit le pauvre caissier passe le reste de la journée. Le soir, en rentrant au logis, c'est bien autre chose encore : il ne voit plus que *détectives* en tous les passants. Ce monsieur qui monte avec lui en wagon sur le chemin de fer métropolitain est sûrement un agent ! Cet autre, qu'il trouve au coin de sa petite villa suburbaine, encore un policier !... L'obsession devient intolérable. Si seulement il osait en parler à sa femme !... Mais il ne veut pas lui faire partager sa peine et son humiliation. Il garde le poids sur l'estomac, et ce poids lui coupe l'appétit, le sommeil l'accable la nuit, l'écrase le jour. Malheureux caissier !

Une semaine s'écoule, pendant laquelle l'avocat envoie, de temps à autre, un mot amical. Il poursuit son enquête. Il croit être sur la piste. Enfin il a le mot de l'énigme !... Et ce mot, le voici. Les Compagnies d'assurances américaines ont des statuts fort élastiques et qui leur permettent d'entreprendre toutes sortes d'affaires. Une de ces Compagnies fait depuis deux ans, sous le manteau, l'assurance contre l'improbité des caissiers. Il va sans dire que tout se passe confidentiellement : l'agent d'assurances se met en rapports avec le directeur de la banque; il lui démontre les avantages du système; il relève sa police. Dans le cas spécial dont il s'agit le caissier avait déposé un cautionnement de cent mille dollars; mais les sommes qu'il manipulait, s'élevant à un chiffre beaucoup plus considérable, sa banque avait jugé prudent de l'assurer à son insu pour un capital double. D'où la surveillance à laquelle on le soumettait depuis que le brave homme se permettait l'innocent plaisir d'un lunch au restaurant à la mode, au lieu de s'en tenir à la côtelette grillée qui est en tout pays l'ordinaire des bureaux.

Justement indigné de soupçons aussi injurieux, il a donné sa démission, et plusieurs de ses confrères menacent d'en faire autant. Ce n'est plus d'une hégire, mais d'une grève de caissiers que New-York se voit menacé.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Arrivée du courrier de Chine

Marseille, 17 décembre. — Le paquebot *Oxus*, courrier de Chine est arrivé ce matin.

Il rapatrie plusieurs officiers et fonctionnaires parmi lesquels les généraux Jamont, Jamais, le chef de bataillon Bergonnieux qui a joué un rôle glorieux à la prise de Song-Tay.

M. Mancarini, consul d'Espagne à Haïphong, est mort le 5 décembre dans la mer Rouge. L'absoute a été donnée à bord par le père Legrand, missionnaire, en présence de tous les généraux et de tous les passagers.

L'*Oxus* a rapporté le cercueil du sergent-fourrier Lionnel.

Les nominations dans la Légion d'honneur

L'*Officiel* publie le décret suivant :

» Article premier. — A partir du 20 décembre présent mois, les membres de la Légion d'honneur promus ou nommés dans l'ordre, au titre civil, paieront le prix de la décoration qui leur sera décernée.

» Art. 2. — Les prix des décorations sont ainsi fixés : Croix de chevalier, 15 fr. ; d'officier, 74 fr. ; de commandeur, 169 fr. ; de grand-officier, 60 fr. ; de grand'croix, 328 fr.

Réponse de M. de Mackau à M. de Baudry d'Asson

Le *Gaulois* publie une lettre de M. le baron de Mackau répondant à M. de Baudry d'Asson que, s'il désire cesser de faire partie soit de la réunion de la Droite monarchique, la seule à laquelle il appartient soit des réunions plénières des droites, c'est au président M. de La Rochefoucauld qu'il faut adresser sa démission.

Au pays des Somalis. — Le drapeau français hissé sur un territoire réclamé par les anglais.

Londres, 17 décembre. — La *Bombay Gazette* annonce que le parti français intrigue beaucoup à Somalis ; il a même hissé le drapeau français à Dongarita qui est placé sous le protectorat direct de l'Angleterre.

Le fait a été aussitôt rapporté aux autorités anglaises.

Un agent de Bulhar est parti immédiatement avec 55 hommes, pour Dongorita ; il a reçu l'ordre d'enlever le drapeau français.

Quelques temps après, deux canonnières ont quitté Aden. On croit qu'elles se rendent à Dongarita.

Une autre canonnière anglaise, le *Pongouin*, est partie également d'Aden.

Cinq chasseurs noyés

Angers, 17 décembre. — Un grave accident est arrivé sur le Louet près de Mozé (Maine-et-Loire)

Quatre jeunes gens étaient allés chasser le canard sauvage. Le soir, après leur repas, ils eurent la funeste idée de vouloir traverser le Louet, pour aller chercher un de leurs camarades à Denée; ils hélèrent un passeur, et les cinq personnes tirèrent au large; mais la rivière était en ce moment très grosse.

La bourrasque chavira l'embarcation, et les cinq imprudents disparurent dans les eaux.

Seul, le passeur a pu regagner la rive; les quatre autres ont été noyés.

Incendie d'un navire

Marseille, 17 décembre. — Le steamer *Protis*, ue la Compagnie Vézienne de Marseille, qui était parti le matin à 8 heures pour Port-Vendres, avec un chargement composé de soufre, de pétrole, de sulfure de carbone, a pris feu peu après son départ.

Le capitaine et l'équipage ont abandonné le navire. Ils ont été recueillis par le steamer *Bergame* de la même compagnie.

Le *Protis*, entraîné par le courant, est venu s'échouer à l'entrée du port de Marseille. L'incendie continuant son œuvre, provoqua de terribles explosions qui démolirent le navire. Celui-ci sombra à deux heures et demie à l'extrémité du bassin du Nord.

La situation à Vierzon

Le *Cri du Peuple* publie la dépêche suivante :

» Vierzon, jeudi, 5 h. 30, soir. — Les porcelainiers et les manœuvres de la maison Michaud sont en grève. Les corporations se réunissent ce soir pour aviser. »

Le Vatican et l'Irlande

Rome, 17 décembre. — Par suite de l'agitation croissante en Irlande, le Pape a conféré avec le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, au sujet des instructions qui doivent être envoyées aux évêques irlandais, pour que ceux-ci ordonnent au clergé de leurs diocèses de rester dans les strictes limites de leur devoir.

Rapprochement des trois empires

Londres, 17 décembre.— Les cercles politiques ont l'impression très vive qu'un rapprochement s'opère actuellement entre la Russie, l'Allemagne et l'Autriche, non seulement sans la participation de l'Angleterre, mais encore en dehors d'elle qui n'aurait même plus à compter sur l'Italie une fois l'accord, imminent entre les trois empires, rétabli.

L'émotion est grande dans les sphères officielles.

La commission du septennat militaire allemand. Rejet des propositions du gouvernement.

Berlin, 17 décembre. — La commission du septennat militaire a, dans sa séance d'aujourd'hui, émis des votes décisifs sur le projet présenté par le gouvernement.

Après avoir repoussé une motion de M. Huehne tendant à n'accepter que pour un an le chiffre de 534 bataillons demandés par le gouvernement et une autre motion présentée par M. Stauffenberg proposant le chiffre de 518 bataillons plus 15 bataillons formés pour trois ans, la commission a rejeté par 16 voix contre 12 le projet gouvernemental ayant pour but d'organiser l'armée pour sept années consécutives.

La commission a ensuite adopté le triennat, et décidé de n'augmenter seulement que de 13.000 hommes l'effectif de l'armée permanente, en accordant toutefois 9.000 hommes de plus pour l'année prochaine. Le gouvernement proposait une augmentation de 40 000 hommes.

Le général Bronsart de Schellendorf, ministre de la guerre, refuse d'accepter ces transactions qui fixeraient le chiffre de l'effectif de l'armée permanente à 450.000 hommes au lieu de 468.409 qu'il proposait.

Le ministre veut tout ou rien.

Il a déclaré que la conséquence du rejet de ses propositions était la dissolution du Reichstag qui devient imminente.

M. Richter répond à la menace du ministre de la guerre, que la dissolution indiquerait que la situation extérieure est très satisfaisante.

Un fou dans l'appartement de la reine Isabelle

Madrid, 17 décembre. — Un individu a été surpris hier à deux heures du matin au moment où il allait pénétrer dans l'appartement de la reine Isabelle.

On croit être en présence d'un fou.

Une enquête est ouverte.

Le choléra en Allemagne

Berlin, 17 décembre. — On signale un décès cholérique à Allendorf, près de Cassel. Une commission médicale est partie pour rechercher en présence de quel choléra on se trouve et régler les mesures sanitaires à prendre.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir.— Bureaux à 5 heures 1/2 : — Rideau à 6 heures 0/0. — Dimanche 19 décembre 1886. Représentation extraordinaire. LES MOUSQUETAIRES OU VINGT ANS APRES, drame en 6 actes et 10 tableaux de M. Dumas, précédé de l'assassinat du bourreau de Bethune ou le moine vengeur, prologue en un acte. — Le plus grand succès comique : LA CAGNOTTE, grande pièce-bouffe en quatre actes et cinq tableaux, de MM. E. Labiche et A. Delacour. — Ordre du spectacle : 1. Les Mousquetaires. 2. La Cagnotte. Prix des places : Loges de face et premières publiques, 3 fr., Loge de côté, 2 fr. 50, Orchestre, 2 fr., Parquet, 1 fr. 25; Deuxièmes galeries, 1 fr.; Parterre, 75 c.

GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau 8 h. — Tournée Simon. — Dimanche 19 décembre 1886. — Représentation de gala avec le concours de M. Coquelin aîné, sociétaire de la Comédie-Française : DON CESAR DE BAZAN, pièce en cinq actes, de M. Ad. d'Hennery et Dumanoir. — M. Coquelin aîné jouera le rôle de Don César. — On commencera par L'HERITIERE, comédie en un acte, du répertoire du Théâtre-Français. — Abonnements et entrées de faveur rigoureusement suspendus. — Les abonnés qui voudraient conserver leurs places, sont priés de retirer leurs cartes avant samedi 18, à midi, passé ce délai, il sera disposé de leurs places. — Le bureau de location, pour les places numérotées, chez M. Jubé, rue de la Gare. Pour les autres, à l'Hippodrome. Prix des places : Loges et baignoires, 10 fr. — Fauteuils, fr. — Pourtour, 5 fr. — Première galerie de face, 3 fr. — Première galerie de côté, 2 fr. — Deuxième galerie, 0.50 c.

A. Pajot et Ch. Lefebvre

69 bis, rue Nationale, 69 bis — Coin de la r. de l'Hôpital-Mil. — LILLE

6, rue la Gare, 6 — près de la Grande Place — ROUBAIX

CHANGE

Ordres de bourse au comptant et à termes

ACHAT ET VENTE A FORFAIT DE TOUTES VALEURS de négociation courante

Renseignements gratuits

Paiement dès maintenant et SANS FRAIS des **coupons rentes Russes** à échoir jusqués et y compris **Janvier 1887.**

Paiement à échéance et SANS FRAIS des divers coupons dont la nature est affichée aux guichets de la maison.

Paiement de tous coupons même **quinze jours** avant l'échéance, moyennant la commission ordinaire de **0,25** par cent francs **sans classement ni bordereaux.** 26164

Rhum Saint-Georges

GOUTEZ ET COM